

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
3 MAI 2016

DATE d'AFFICHAGE
17 MAI 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 34

L'an deux mille seize,
le 10 mai à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle Richelieu de La Roche-Bernard en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUSSLER-MUELA, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mme Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNALT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Christine SAVARY, -Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : Mmes Marie-Thérèse CABON, - Bernadette GRIGNON, - Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - M. Hervé MICHAUD, - Mmes Martine PENOT, - Régine ROSSET.

Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY

Mme Bernadette GRIGNON donne pouvoir à M. Bernard AUDRAN

Mme Yvette LOUER donne pouvoir à M. Christian DROUAL

Mme Régine ROSSET donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Béatrice DENIGOT a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°64-2016 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – PARC D'ACTIVITES DES METAIRIES A NIVILLAC –
ACQUISITION D'UNE EMPRISE FONCIERE AUPRES DE MONSIEUR ET MADAME BERNARD BEBIN EN VUE DE REALISER LE
BASSIN DE RETENTION DES EAUX PLUVIALES DU PARC D'ACTIVITES METAIRIES 3**

M. Michel CRIAUD, Vice-président en charge du développement économique, informe que la réglementation en vigueur, au titre de la Loi sur l'Eau, impose la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales sur le Parc d'Activités des Métairies 3 à Nivillac.

Pour ce faire, il est nécessaire de procéder à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée YS 413p, d'une superficie d'environ 1000 m² (bornage en cours) au prix de 4 € nets le m², appartenant à Monsieur et Madame Bernard BEBIN et une indemnité pour perte de culture de 0,30 € nets le m² au profit de Monsieur Pierre-Yves BEBIN, l'exploitant.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition, auprès de Monsieur et Madame Bernard BEBIN, d'une partie de la parcelle cadastrée YS 413p d'une surface d'environ 1000 m² (bornage et document d'arpentage en cours), au prix de 4 € nets le m² ;
- **APPROUVE** le versement au profit de Monsieur Pierre-Yves BEBIN d'une indemnité de 0,30 € nets le m² ;

Envoyé en préfecture le 17/05/2016

Reçu en préfecture le 17/05/2016

Affiché le

ID : 056-200027027-20160510-DELIB_64_2016-DE

- **APPROUVE** la prise en charge, par Arc Sud Bretagne, des frais de bornage et frais notariés associés à cette acquisition ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et autorisations nécessaires à la mise en œuvre de ces démarches.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 17/05/16
Le Président,

